



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 20 MARS

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Secrétaire de séance : GIORDANO Clara

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, LAINE Stève, LARGEAU Damien, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

Absents : DUBOIS Jean (Pouvoir à BOUGE Camille), HALTER Laurence (pouvoir à RASKIN Arnaud)

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tourrettes, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de ville sous la présidence de monsieur le Maire.

Les conseillers présents au nombre de 21 formant la majorité des membres en exercice, monsieur le Maire déclare, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), que le conseil municipal peut délibérer.

Exposé :

Il est rappelé que les dispositions du CGCT, pour les communes de 1 000 habitants et plus, sont les suivantes :

– **article L. 2122-7-2** : les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après recensement des listes/candidats, il est procédé à l'élection.

- Nombre de votants : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

La liste présentée par monsieur RASKIN Arnaud a obtenu 23 voix.

Les candidats présents sur la liste présentée par monsieur RASKIN Arnaud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus adjoints au maire :

- 1^{er} Adjoint : M. RASKIN Arnaud
- 2^{ème} adjoint : Mme ALLEG Sylvie
- 3^{ème} adjoint : M. TARQUINI Daniel
- 4^{ème} adjoint : Mme MAGNIN MELOT Aurélie
- 5^{ème} adjoint : M. MENARD Christophe
- 6^{ème} adjoint : Mme ROBERT-HENSELER Jocelyne

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

GIORDANO Clara



Le Maire,

BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr